



No de résolution
Ou annotation

PROCÈS-VERBAL MUNICIPALITÉ DE SAINT-JUDE

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la municipalité de Saint-Jude, tenue le 9 décembre 2019 à 20h00 heures, au Centre communautaire, sis au 930 rue du Centre à Saint-Jude et à laquelle sont présents:

Monsieur le maire Yves de Bellefeuille,

Madame la conseillère:

Messieurs les conseillers:

Sylvain Lafrenaye, Francis Grégoire, Maxim Bousquet, Marco Beaudry et Annick Corbeil tous membres du Conseil et formant quorum.

Est absente Madame la conseillère Anolise Brault.

Est aussi présente, madame Nancy Carvalho, directrice générale.

1. VÉRIFICATION DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SESSION

Le maire, monsieur Yves de Bellefeuille, vérifie le quorum et ouvre la session. Il mentionne que l'avis de convocation a été signifié tel que requis par le Code municipal du Québec.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la session
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du budget pour l'exercice financier 2020
4. Adoption du programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022
5. Période de questions
6. Clôture de la séance

2019-12-348

Sur la proposition de Mme la conseillère Annick Corbeil,
Appuyée par M. le conseiller Francis Grégoire,
IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER l'ordre du jour tel que présenté.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-349

3. ADOPTION DU BUDGET POUR L'EXERCICE FINANCIER 2020

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 957 du Code municipal, le conseil doit préparer et adopter le budget de la municipalité pour le prochain exercice financier et y prévoir des revenus au moins égaux aux dépenses;

CONSIDÉRANT QUE le document explicatif est joint en annexe A au procès-verbal et sera distribué gratuitement à chaque adresse civique sur le territoire de la municipalité;

EN CONSÉQUENCE,

Sur la proposition de M. le conseiller Marco Beaudry,

Appuyée par M. le conseiller Maxim Bousquet,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le budget pour l'année 2020 tel que soumis et joint en annexe A au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

2019-12-350

4. ADOPTION DU PROGRAMME TRIENNAL DES DÉPENSES EN IMMOBILISATIONS POUR LES ANNÉES 2020-2021-2022

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par Mme la conseillère Annick Corbeil,

IL EST RÉSOLU:

D'ADOPTER le programme triennal des dépenses en immobilisations pour les années 2020-2021-2022 tel que présenté et joint en annexe B au procès-verbal.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

5. PÉRIODE DE QUESTIONS

Cette période est tenue à l'intention des personnes présentes.

6. CLÔTURE DE LA SÉANCE

2019-12-351

Sur la proposition de M. le conseiller Sylvain Lafrenaye,

Appuyée par M. le conseiller Marco Beaudry,

IL EST RÉSOLU:

QUE la séance soit levée à 20h06.

ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ DES CONSEILLERS

Je, Yves de Bellefeuille, maire de Saint-Jude, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

